



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Strasbourg, le 10 MARS 2017

### Avis de l'Autorité Environnementale

Nom du pétitionnaire	RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS
Commune(s)	WETTOLSHEIM
Département(s)	HAUT-RHIN
Objet de la demande	Demande d'autorisation d'exploiter dans le cadre de la réorganisation des activités d'équipements bureautiques et fournitures connexes. Demande transmise le 20 juin 2016 et complétée le 28 novembre 2016.
Accusé de réception du dossier :	20/06/16

Ce dossier est soumis à étude d'impact au titre des articles R.512-5 et R.512-8 du code de l'environnement ; Il fait donc l'objet d'une évaluation environnementale et par conséquent d'un avis du préfet de région en sa qualité d'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement – dite Autorité Environnementale - (article R.122-7 du code de l'environnement).

Le Préfet du Haut-Rhin, la Direction Départementale des Territoires et le directeur de l'Agence Régionale de Santé ont été consultés lors de son élaboration.

#### A- Synthèse de l'avis

Le dossier est complet et comporte tous les documents exigés par le code de l'environnement. L'analyse de l'état initial des enjeux et des impacts sur l'environnement est satisfaisant.

Les mesures proposées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire et surveiller les impacts résiduels sont proportionnés aux nuisances et risques susceptibles d'être générés par le site. Elles permettent de considérer que tous les enjeux environnementaux sont suffisamment pris en compte dans ce projet.

#### B- Présentation détaillée

##### 1. Présentation générale du projet

Le projet porte sur la réorganisation des activités de son site de Wettolsheim. Certaines activités de ce site vont être modifiées :

- l'arrêt de l'assemblage et la configuration d'appareils d'impression multifonction neufs ;
- l'arrêt de la production de toners couleur ;
- le développement de l'activité de remise à neuf d'appareils d'impression multifonctions (GreenLine) intégrant désormais une activité de collecte et de tri d'équipement électriques et électroniques (EEE) provenant de France sur le site de Wettolsheim ;
- le développement des activités de réception, tri, nettoyage et remise à neuf de cartouches de

toner, unités d'impression et cartes électroniques ( centre de réparation) en étendant la zone d'achalandise à l'ensemble de l'Europe ;

- le projet de broyage de déchets issus du centre de collecte des cartouches ;
- la modification du type de stockage dans la 2<sup>ème</sup> cellule du bâtiment ISM Warehouse ( passage d'un stockage de pièces pour la production de machines bureautiques à un stockage de polymères) ;
- l'implantation d'une unité de fabrication d'étiquettes adhésives.

Le site de production est organisé en 4 bâtiments distincts, abritant chacun une ou plusieurs productions et un bâtiment administratif.

Les 4 bâtiments sont les suivants :

- le bâtiment Papiers Thermiques, dit « PT », au Nord-Ouest ;
- le bâtiment Toner, dit « TO » avec son extension « ISM Warehouse », au Sud-Ouest ;
- le bâtiment Office Machine, dit « OM », au Sud-Est, à proximité du bâtiment administratif principal ;
- le bâtiment Recyclage, dit « R », au Nord-Est.

Le bâtiment PT abrite la production de papier thermique (activité existante), réalisée par application sur du papier ordinaire de sauces de couchage dont une est sensible à la température. Ce bâtiment héberge également la découpe de rubans de transfert thermique ( activité existante). Dans le cadre des projets du site, ce bâtiment accueillera également dans un atelier existant qui sera aménagé l'activité de production d'étiquettes adhésives à partir de papier thermique.

Le bâtiment TO est dédié à la production de poudres de toner, à la production de bouteilles plastiques et au conditionnement de la poudre en bouteilles (activité existante).

Dans le cadre des projets, le bâtiment OM, qui servait historiquement à l'assemblage-configuration d'appareils d'impressions est consacré à la réception et au tri des appareils d'impression multifonctions (activité nouvelle) et à la remise à neuf de ces appareils (activité existante). Ce bâtiment accueille également l'activité d'impression de mode d'emploi, la réparation des cartes électroniques ainsi que la réception et le tri de consommables. Il abrite également une petite activité d'assemblage de meubles en bois.

Le bâtiment R abrite les ateliers de remise à neuf des cartouches de toner.

## 2. Qualité de l'étude d'impacts

### *2.1-Articulation avec d'autres projets et documents de planification, articulation avec d'autres procédures*

La commune de Wettolsheim sur laquelle le site RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS est partie implanté dispose d'un plan d'occupation des sols approuvé le 6 décembre 2001 et modifié le 22 novembre 2010. les parcelles concernée par le site industriel se trouvent en zone Uea ( à vocation d'activité économique).

Les autres parcelles de l'établissement sont situées sur la commune d'Eguisheim qui dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé le 24 mai 2005 modifié le 13 octobre 2009 et le 13 novembre 2012. Les parcelles concernées se trouvent dans la zone A du PLU.

La commune de Wettolsheim est intégrée dans le Scot Colmar Rhin Vosges approuvé le 28 juin 2011 ; ce Scot est actuellement en cours de révision.

Les communes de Wettolsheim et Eguisheim sont concernées par le Plan de Prévention des Risques

d'inondation de la Lauch. Le site RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS n'est toutefois pas situé dans une zone inondable.

La commune de Wettolsheim est concernée par deux SAGE : le SAGE Lauch, en cours d'élaboration, et le SAGE Ill Nappe Rhin approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2015.

## *2.2-Analyse de l'état initial de l'environnement et identification des enjeux environnementaux*

Le site RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS est situé dans une zone industrielle et commerciale. Il est entouré principalement de territoires agricoles ( terres arables, vignoble) et de tissus urbains contigus. Les premières habitations se trouvent à environ 220 m au Nord Est et à environ 1,5 km au Nord.

Le site RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS est implanté au sein du parc naturel régional des Ballons des Vosges ; il est situé au sein de l'aire historique du hamster. La ZNIEFF de type I la plus proche sont celle de la carrière de Gueberschwihr à 5,4 km au Sud-Est du site et celle de Florimont à 5,5 km au Nord-Ouest du site ; la ZNIEFF de type II la plus proche est celle des Forêts sèches de la Hardt Nord à 8,7 km à l'Est du site.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,9 km au Nord-Ouest ( ZPC des « collines sous-vosgiennes »). Une zone humide a été identifiée à 2,1 km ( Ried de la Lauch).

RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS a fait réaliser une note de potentialité écologique sur son site suite à un inventaire écologique réalisé en 2014. Cette étude a permis de montrer que « les aménagements et la gestion écologique réalisées sur une partie du site, notamment au niveau des prairies de fauche et de la mare, sont bien adaptés et bénéfiques sur le plan écologique. Ils permettent l'établissement d'une biodiversité ( floristique et faunistique) assez élevée. Ces milieux présentent un intérêt écologique indéniable. Globalement, leur état de conservation est bon. Les aménagements et la gestion réalisée par la société RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS sont donc une démarche très positive pour la biodiversité qu'il convient de maintenir ».

Le site RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS est le lieu d'une pollution historique au tétrachloréthylène, aujourd'hui en voie de remédiation.

## *2.3-Analyse des impacts notables potentiels du projet sur l'environnement*

Les eaux de process dues au fonctionnement du site ont pour principale origine les opérations suivantes :

- les lavages et les rinçages des cuves de Mixing (fabrication des sauces de couchage) ;
- le nettoyage des pièces plastiques souillées de toner issues de l'activité de remise à neuf des cartouches et de l'activité « GreenLine ».

Les eaux usées de process sont récupérées puis évacuées comme déchets et traitées dans des installations agréées (environs 5000t/an). Dans le cadre du projet de la société RICOH, les eaux usées de process représenteront un volume légèrement plus important ( de l'ordre de 50t/an) qu'actuellement.

Les rejets à l'atmosphère, liés au process sont principalement issus du bâtiment Papier Thermique, du bâtiment Toner, et des bâtiments Recyclage et Office Machine. Il s'agit de rejet en poussière pour ces trois secteurs et de COV, de l'ozone et de l'azote pour le bâtiment Papier Thermique. L'implantation des équipements de production d'étiquette seront peu génératrices de rejets atmosphériques ; les composés rejetés seront de l'ozone et de l'azote.

Les projets de RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS ne sont pas de nature à générer une augmentation notable des niveaux sonores du site, car les nouvelles installations seront implantées à l'intérieur des bâtiments.

Dans le cadre de ce développement, la quantité de certains types de déchets générés par l'activité du site sera plus importante qu'à l'heure actuelle. Cela concerne les eaux de process (plus 50t/an) ou encore des éléments non recyclables des équipements réceptionnés sur le site ( DEEE, matières plastiques des bouteilles de toner..).

Actuellement le trafic routier représente environ 1 000 véhicules légers par jour et environ 100 poids lourds par jour. Dans la situation future, le trafic routier lié à l'activité du site augmentera d'environ 1 à 2 véhicules par semaine pour la production d'étiquettes adhésives.

#### *2.4-Mesures correctrices ( évitement, réduction, compensation) et dispositif de suivi*

Actuellement, l'arrêté préfectoral relatif aux activités exercées par la société RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS à Wettolsheim prévoit un contrôle semestriel sur le rejet des eaux pluviales en sortie de chacun des séparateurs d'hydrocarbures. RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS propose de conserver la même périodicité d'analyse pour les eaux pluviales.

Les dispositions portant sur le contrôle des rejets des installations de combustions prévus par l'arrêté préfectoral d'autorisation, seront modifiés afin de correspondre aux exigences fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2013 relatif aux installations de combustion.

La société RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS maîtrise ses émissions diffuses de COV en réalisant un plan de gestion de ses solvants (PGS). Ce plan de gestion comprend un inventaire de tous les solvants utilisés au bâtiment Papier Thermique ( seule activité consommatrice de solvants). Il ressort de ce PGS, réalisé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, que la quantité de solvant consommée est de 14 583 kg et le taux de rejets diffus est de 59 %. Afin de réduire ces émissions diffuses, des travaux ont été engagés dans le but de capter les émissions générées par l'atelier Mixing dans le bâtiment Papier Thermique. Ces travaux ont été achevés en août 2014. RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS étudie actuellement d'autres pistes de réduction de ses COV. Les rejets diffus de COV ne seront pas modifiés dans le cadre de ces projets.

#### *2.5-Remise en état et garanties financières*

La société RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS est concernée par les garanties financières prévues par l'arrêté du 31 mai 2012. Le calcul des garanties financières est présenté dans le dossier de demande d'autorisation . Le montant s'élève à 136 637,93 Euros.

Les conditions de remise en état du site sont décrites de manière dans le dossier de demande.

#### *2.6-Présentation des solutions alternatives, justification du projet et exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu*

Compte tenu de l'arrêt de l'assemblage et de la configuration d'appareils d'impression multifonctions sur le site de Wettolsheim, ce projet de développement des activités de collecte, tri, remise à neuf d'appareils d'impression multifonctions, collectés en France, et de consommables, collectés en Europe vise à assurer la sauvegarde de l'emploi. De plus, cette nouvelle activité s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

#### *2.6- Résumé non-technique*

Le résumé non technique reprend les différents thèmes développés dans le dossier. Il est rédigé de manière synthétique et abordable par le grand public.

### 3. Etude de dangers

#### *3.1-Identification et caractérisation des potentiels de dangers*

L'étude de danger identifie les principales sources de risques : pollutions accidentelles et incendie des stockages. L'analyse des potentiels de dangers montrent que ces risques font l'objet de mesures de protection ou de prévention permettant de limiter les effets ou les conséquences des événements indésirables étudiés. Aucun scénario recensé dans l'Analyse Préliminaire des Risques n'est susceptible d'avoir des effets à l'extérieur du site, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur potentiel. Pour les incendies de combustibles solides stockés en entrepôts, les flux thermiques ont été calculés selon les modèles développés dans FLUMILOG.

#### *3.2- Quantification et hiérarchisation des phénomènes dangereux examinés*

Le dossier présente les dangers qui peuvent apparaître sur le site, par catégories d'évènements : produits, installations, intervention des entreprises extérieures, circulation sur le site ainsi que les activités extérieures au site.

#### *3.3-Identification des mesures prises par l'exploitant*

Les besoins en eau pour l'extinction d'un incendie ont été calculés à partir du guide D9 « dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie » (INESC/FFSA/CNPP). Le volume total d'eau à confiner est de 1 185 m<sup>3</sup> pour ce site qui dispose d'un bassin de rétention de 1 913 m<sup>3</sup> avec un réseau d'eau pluviales qui permet de confiner 173 m<sup>3</sup> soit une capacité totale de rétention de 2 086 m<sup>3</sup>.

#### *3.4- Qualité du résumé non technique de l'étude de dangers*

Le résumé non technique reprend les différents thèmes développés dans l'étude de dangers. Il est rédigé de manière synthétique et abordable par le grand public.

### *4. Analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet*

L'étude d'impact aborde tous les points nécessaires au regard de l'article R.512-8 du code de l'environnement. Elle présente de manière satisfaisante les enjeux environnementaux et façon proportionnée les impacts du projet ainsi que les mesures envisagées pour les supprimer, les limiter et les surveiller et indique une prise en compte de l'environnement dans ce projet.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

